

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 72 (1931), p. 69-81

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1931__72__69_0

© Société de statistique de Paris, 1931, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1931

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1931

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. ALBERT AUPETIT, PRÉSIDENT.
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 1931.
NÉCROLOGIE.
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.
OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES DE M. LANDRY SUR SA COMMUNICATION DE JANVIER.
COMMUNICATION DE M. PIERRE VERON « ESSAI D'UNE STATISTIQUE DES FRAUDES COMMISES AU PRÉJUDICE DES COMPAGNIES D'ASSURANCES ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. ALBERT AUPETIT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Albert AUPETIT, Président.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 1931.

M. le Président fait connaître qu'il n'a pas été possible de faire paraître pour la séance le Journal de février.

En conséquence, le procès-verbal de la séance du 21 janvier, inséré dans ledit journal ne pourra être soumis à l'approbation de la Société qu'à la prochaine réunion.

NÉCROLOGIE.

M. le Président a le très vif regret de faire part à la Société du décès de nos collègues :

M. Jean-Marc BEL, ingénieur civil des Mines, membre de l'Académie des Sciences Coloniales, expert près le Conseil de Préfecture de la Seine, 90, rue d'Amsterdam, à Paris (9^e).

M. João de Lyra TAVARES, Senador Federal da Republica dos Estados Unidos de Brazil, Presidente do Supremo Conselho da classe dos Contabilistas Brasileiros e Publicista, à Rio-de-Janeiro (Brésil).

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président annonce que les candidatures présentées à la dernière séance n'ont pas soulevé d'objection. En conséquence, MM. MONTER et Pierre BOURDEIX sont nommés membres titulaires.

D'autre part, M. le Président fait savoir qu'il a reçu pour la Société, les demandes d'admission suivantes, au titre de membres titulaires :

M. G. BOURGIN, Secrétaire Général des Archives Nationales, 8, rue Pierre-Curie (5^e), présenté par MM. Landry et Simiand.

M. Henry GERMAIN-MARTIN, docteur en droit, 1, rue du Bac (7^e), présenté par MM. Truchy et Barriol.

La Chambre Syndicale Des Propriétés Immobilières de la Ville de Paris, représentée par M. TRUTIE DE VARREUX, président, 274, boulevard Saint-Germain (7^e), présentée par M. Barriol.

M. Edmond CAURIER, employé à la Banque Nationale de Crédit, 65, rue de Lancry (10^e), présenté par MM. Barriol et G. M. Hamon.

M. FROISSARD, membre de l'Association des journalistes parisiens, Directeur-éditeur du journal *L'Agent d'Assurance*, 17, rue Le Peletier (9^e) présenté par MM. G. M. Hamon et Barriol.

M. TAVERNIER, ancien élève de l'École polytechnique, Professeur au Centre de préparation aux affaires de la Chambre de Commerce de Paris, 11, rue Ernest-Cresson (14^e), présenté par MM. Barriol et Lhoste.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire Général annonce qu'il a reçu pour la Société, un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération et dont la liste complète sera insérée dans un prochain numéro du Journal.

Il fait une mention spéciale des ouvrages suivants :

Le mouvement de la population dans le département de la Sarthe, par notre collègue M. Georges CALLON.

Annuaire statistique 1929 de la Ville de Vienne, publié par le Bureau Municipal de Statistique de la Ville de Vienne.

La dépopulation dans le département de la Sarthe, ouvrage de notre collègue, M. André BOUTON.

RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.

Conformément à l'article 24 de notre Règlement intérieur, la Commission des Fonds et Archives et le Trésorier doivent présenter leur rapport sur le bilan au 31 décembre 1930, les comptes de l'exercice écoulé et le budget pour 1931.

M. le Président donne successivement la parole à MM. TRIGNART et G. M. HAMON pour la lecture de leurs rapports.

Ces rapports sont insérés dans le présent journal.

M. le Président remercie le Trésorier et le rapporteur de la Commission des Fonds et Archives, propose l'approbation des comptes de l'exercice 1930 et met aux voix les conclusions de la Commission des Fonds et Archives.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES DE M. LANDRY SUR SA COMMUNICATION DE JANVIER.

M. le Président donne la parole à M. LANDRY.

Remis de son indisposition et bien que depuis cette époque M. LANDRY soit à nouveau membre du Gouvernement, notre Collègue à bien voulu, laissant

quelques heures les charges du pouvoir, venir parmi nous répondre aux observations présentées à sa communication, lors de la dernière séance.

M. LANDRY remercie M. le Président de lui avoir permis de présenter lui-même ses excuses pour l'accident de santé qui l'a empêché de venir à la précédente séance.

Par ailleurs, profitant de l'occasion, il voudrait indiquer quelles ont été ses visées quand il a traité la question des taux rectifiés de mortalité et de natalité. Il n'a pas prétendu, tant s'en faut, faire un travail entièrement original, mais simplement un essai de systématisation de quelques notions démographiques essentielles. En tout cas, il pense qu'il n'était pas inutile d'appeler l'attention sur une matière très importante, et par trop ignorée.

La notion de mortalité, par exemple, quand on s'arrête aux taux bruts, conduit trop souvent à formuler des commentaires erronés; on peut le constater même au Parlement ou à l'Académie de Médecine.

Si l'on veut pouvoir établir des appréciations, des comparaisons satisfaisantes, il faut se baser sur autre chose que les taux bruts; on est amené à rechercher des taux rectifiés.

Dans la séance de janvier, on a formulé diverses observations. On a indiqué que les taux de mortalité ne présentent pas l'image complète de la situation qu'ils expriment, qu'ils n'en donnent qu'un résumé. L'orateur est d'accord sur ce point.

On a dit également qu'on pouvait préférer certains taux rectifiés à d'autres, selon l'objet en vue duquel ces taux étaient établis. Là encore M. LANDRY est d'accord; mais il note que les deux sortes de taux rectifiés qui ont été proposés tendent parcellément à nous aider à prendre une idée de l'état sanitaire. Ce qu'il faut ajouter, c'est que selon la nature d'esprit de chacun, il pourra y avoir des préférences pour un taux ou pour un autre, sans qu'il soit possible de démontrer d'une manière absolue la supériorité de celui-ci ou de celui-là.

Il y a des taux rectifiés de mortalité basés sur une population type et des taux rectifiés basés sur la table de survie. Il convient de souligner que selon le choix fait, on arrive à des résultats nettement différents. Par exemple, la comparaison de la mortalité de la France et de l'Australie donne pour la période 1920-1922 les chiffres suivants :

Taux brut : 17,6 ‰ pour la France,
9,9 ‰ pour l'Australie.

soit, pour la France, une mortalité supérieure de 77,7 %.

Taux rectifié n° 1 : 14,9 ‰ pour la France,
12,9 ‰ pour l'Australie,

soit, pour la France, une mortalité supérieure de 36,6 %.

Taux rectifié n° 2 : 18,3 ‰ pour la France,
16,2 ‰ pour l'Australie,

soit seulement, pour la France, un excédent de 12,9 %.

M. LANDRY ne veut pas entreprendre une discussion en règle des mérites respectifs des deux taux. Certaines remarques ont été faites à ce sujet, qui sont des plus intéressantes. La préférence de M. Landry continue à aller aux taux basés sur la table de survie.

On a dit qu'il s'agissait là de coefficients prévisionnels et que les autres taux étaient plus réels. La prévision que l'on fait, c'est la perpétuation des conditions démographiques données. Il est naturel d'adopter cette hypothèse. N'a-t-elle point quelque chose de plus réel qu'une population type qui n'est pas celle du pays envisagé et pour la détermination de laquelle les conditions démographiques de ce pays ne sont qu'un élément?

La même controverse peut avoir lieu en ce qui concerne les taux rectifiés de natalité. Et quand on aura établi des taux rectifiés de mortalité et de natalité, on obtiendra par simple soustraction un coefficient rectifié d'accroissement ou de diminution de la population.

Après cela, M. LANDRY croit devoir insister sur le rapport existant entre son taux rectifié de natalité et le « taux net de reproduction » de KUCZYNSKI.

Le taux net de reproduction de KUCZYNSKI s'établit comme suit. Étant données 1.000 filles naissant dans une année, si de ces 1.000 filles doivent naître, d'après les conditions démographiques existantes 1.000 ou 1.200 filles, le taux de reproduction sera de 100 % ou de 120 %. Au lieu de ne considérer que les filles, ce qui n'est pas essentiel dans la méthode de KUCZYNSKI, que l'on tienne compte des deux sexes et il apparaîtra que le taux net de reproduction est en correspondance étroite avec le taux rectifié de natalité de M. LANDRY. Si on considère la pyramide des générations, le taux net de reproduction de KUCZYNSKI se rapporte à la base, tandis que le taux rectifié de M. LANDRY se rapporte au volume de la pyramide.

On a dit que KUCZYNSKI omettait l'intervalle séparant les générations; or selon que cet intervalle est plus ou moins grand, la croissance ou la décroissance de la population est plus ou moins rapide. Ceci est très juste. Mais, il est facile de diviser le taux net de reproduction par l'intervalle des générations et ce qu'on obtient ainsi c'est précisément le taux rectifié de variation de la population dont a parlé M. LANDRY.

Avant de terminer, l'orateur tient à revenir sur l'influence relative de la mortalité et de la natalité quant à la variation de la population. La natalité compte, ici, beaucoup plus et la cause en est que tout être humain doit mourir. Tandis que la reproduction n'a rien de nécessaire.

Il y a lieu de remarquer que la variation des taux de mortalité n'influe qu'indirectement sur la population. Par elle même, elle détermine un accroissement ou une diminution une fois acquise de la population, sans qu'il y ait là principe de variation indéfini de celle-ci. La variation de la mortalité ne peut agir d'une manière indéfinie sur la population qu'indirectement en tant qu'elle affecte la natalité. Ce sont là des vérités fondamentales et bien établies, mais qu'il est nécessaire de répandre.

M. le Président remercie M. LANDRY de ses observations qui ont certainement vivement intéressé les auditeurs.

Il est évident qu'il n'existe pas une solution unique à la question des taux de mortalité et de natalité, pas plus qu'il n'existe d'indice unique du coût de la vie, fonction directe du genre de vie du groupement que l'on veut étudier.

L'une ou l'autre des méthodes présentées par MM. LANDRY et HUBER peuvent donc, selon les cas, être plus particulièrement intéressantes.

COMMUNICATION DE M. PIERRE VÉRON « ESSAI D'UNE STATISTIQUE DES FRAUDES COMMISES AU PRÉJUDICE DES COMPAGNIES D'ASSURANCES ».

M. le Président donne ensuite la parole à M. Pierre VÉRON, pour le développement de sa communication, dont le texte est inséré dans le journal de février.

M. le Président remercie vivement M. VÉRON de sa communication si vivante et pleine d'exemples si topiques, mais par ailleurs si peu encourageants par ce qu'ils font voir de la moralité de certains.

M. le Président donne la parole à M. RUFFIEUX.

M. RUFFIEUX signale que les Assurances Sociales, et en particulier l'Assurance-chômage, pourraient ultérieurement fournir des observations intéressantes pour le sujet traité.

M. VÉRON fait remarquer que toutes les fraudes commises à l'égard de l'assurance des accidents du travail se retrouveront, sans aucun doute, dans l'assurance chômage.

M. le Président montre par un exemple, le caractère systématique de cer-

taines fraudes. Il signale qu'en assurance-vie, des abus peuvent être commis par suite de l'inattention du médecin de Compagnie. Ce qu'il faut souhaiter, c'est que l'on établisse les coefficients de fréquence des fraudes signalées, afin de juger sainement de l'importance des abus commis.

La séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
A. AUPETIT.

II

RAPPORT

PRESENTE AU NOM

DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

Par M. Georges-Marie HAMON

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Dans sa réunion du 4 février, votre Commission des Fonds et Archives, a examiné, conformément au Règlement intérieur de la Société, les comptes de l'exercice 1930, ainsi que le budget de prévision pour 1931.

Notre excellent collègue, M. Trignart, trésorier de la Société, a grandement facilité notre tâche en soumettant à notre examen les comptes détaillés de l'exercice de 1930, et les prévisions pour 1931. Son rapport, qui est un modèle de clarté, a été entendu et apprécié par votre Commission qui l'a intégralement approuvé.

Depuis 1928, la prospérité financière de notre institution n'a fait que s'accroître et nous aimons à espérer que l'année 1931 sera comme ses devancières.

A la fin de 1929, l'actif de la Société s'élevait à 188.688^f 86. A la fin de 1930, il était de 217.884^f 61, soit un excédent de 29.195^f 75.

Diverses opérations heureuses d'arbitrages proposées par l'éminent rapporteur des comptes de 1929, M. Georges Risler, ont en partie permis d'obtenir ce résultat. L'augmentation du nombre des membres de la Société a fait le reste,

Les détails des opérations d'arbitrages sont donnés avec minutie dans le rapport de M. Trignart. Dans tous les cas, constatons que le patrimoine de la Société ne peut, même en cas de baisse extrême des valeurs, en supporter de trop lourdes conséquences, la science financière qui a présidé à l'emploi de notre actif ne pouvant être en défaut. Au reste n'avons-nous pas avec M. Trignart, notre très excellent Secrétaire général, M. Barriol qui est toujours le grand animateur de notre Société. C'est à lui que nous devons et sa prospérité et son développement. Les communications qui lui sont soumises, et qu'il admet, amènent aux séances l'auditoire le plus nombreux et le plus compétent : ce qui place la Société de Statistique au premier rang des Sociétés savantes.

Evidemment, là comme ailleurs, il est utile de faire un appel aux Sociétaires pour le règlement de leurs cotisations. M. Trignart n'y manque pas et grâce à

sa persévérance on peut prévoir que les encaissements se feront, à l'avenir, dès la première présentation de la quittance.

Sur l'année 1929, la trésorerie en 1930 présente quelques chapitres intéressants : dans les recettes, le compte journal, abonnements, vente, publicité, est en accroissement d'environ 3.000 francs; par contre les subventions ont diminué; les cotisations restent à peu près au même chiffre.

Dans les dépenses, celles de l'administration ont peu varié; 1.000 francs environ en plus, mais l'impression du journal et les frais divers qu'elle comporte est en décrue de 4.000 francs.

Le bilan dont nous avons signalé l'augmentation sensible, au début de ce rapport, donne une idée exacte d'une Société prospère. Naturellement, et comme il est d'usage dans la liquidation d'un exercice, la somme restant en caisse n'est pas très élevée; elle est reportée au crédit de l'année suivante et s'accroît, comme il convient, pour faire face aux dépenses.

Au budget de prévision pour 1931, tout est envisagé avec prudence, aussi bien les recettes que les dépenses; certains chapitres de ces dernières ont même été majorés en raison du coût toujours accru de toutes choses.

Le compte des recettes est bien ordonné et ne peut présenter que de légères fluctuations plutôt favorables.

En conséquence de notre examen des renseignements fournis, du contrôle et du pointage des titres en portefeuille, de la prévision du rapport de M. Trigart, la Commission des Fonds et Archives vous propose d'approuver les comptes de 1930 et d'accorder votre assentiment au projet de budget de 1931.

10 février 1931.

Georges-Marie HAMON.

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR

LES COMPTES DE L'EXERCICE 1930

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1930

ET LE PROJET DE BUDGET DE L'ANNÉE 1931

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MES CHERS COLLÈGUES,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions de l'article 24 de notre règlement intérieur :

Les comptes de l'exercice 1930;

Le bilan au 31 décembre 1930;

Le projet de budget pour l'année 1931.

1^o Comptes de l'exercice 1930.

Ils sont résumés dans les tableaux A (trésorerie) et B (virements).

L'exercice 1930 se solde par un excédent global de 29.195 fr. 75 : recettes

78.841 fr. 45; dépenses 49.645 fr. 70 et, comme notre Société se trouve dans l'heureuse situation d'une personne n'ayant pas de dettes extérieures, l'excédent se retrouve en totalité dans l'actif qui passe :

de	188.688 ^f 86 à fin 1929
à	217.884 61 à fin 1930.
C'est donc une augmentation se chiffrant par	29.195 ^f 75 de 1930 sur 1929

Je dois ajouter qu'elle est exceptionnelle car elle provient en grande partie des résultats de l'arbitrage qu'avait proposé l'éminent rapporteur des comptes du dernier exercice.

Votre Conseil, reprenant l'idée émise par M. Georges Risler, a décidé d'amplifier l'opération et de procéder au remplacement des rentes en portefeuille représentant un capital de 45.020^f 85, au prix d'entrée, par des obligations du nouveau régime des chemins de fer. Toutefois, pour tenir compte des besoins de trésorerie, son choix s'est porté sur des obligations au-dessous du pair, mais d'un rendement plus élevé que le type proposé.

La vente-achat a donné les résultats ci-dessous :

1 ^o Vnte de	58 fr. 3 % perpétuel	
—	2.653 4 % 1918	
—	80 4 % 1925	
—	100 5 % 1916	
Au total . . .	2.891 fr. de rentes pour.	72.541 ^f 35
2 ^o Achat de 80 obligations P.-L.-M. 5 % pour		72.360 »

Nous réalisons donc :

En capital, une plus-value de 27.520 ^f 50 représentant la différence entre le prix de vente des rentes	72.541 ^f 35
et la somme pour laquelle elles figuraient dans nos écritures.	45.020 85
Plus-value.	27.520 ^f 50
En revenus, une plus-value immédiate de	450 ^f »

environ et nous réaliserons en revenus différés, une prime de remboursement appréciable.

En présence de ce résultat, votre Conseil a estimé opportun de reviser le prix d'entrée des valeurs en portefeuille et de le mettre en harmonie avec les cours actuellement pratiqués.

Aussi a-t-il décidé de consacrer sur les 27.520^f 50 de plus-value réalisée, une somme de 17.563^f 67 pour amener au cours minimum de 1930 les valeurs qui avaient été acquises à un cours supérieur.

De cette façon, la réalisation, improbable d'ailleurs, de nos titres serait, en cas de baisse, atténuée sensiblement, et nous n'aurions pas, comme en 1927, à constater brutalement une diminution de près de 50 % de notre patrimoine libre.

Le remaniement du portefeuille et sa mise au point m'ont amené à envisager une nouvelle répartition des valeurs représentatives des legs.

A part le legs Bourdin, constitué par un titre de 36 francs de rente, et écarté pour cette raison de l'arbitrage, les autres legs ont été versés en espèces.

Leur emploi n'a pas été strictement prévu en valeurs de telle ou telle na-

ture. Aussi les titres en portefeuille — tous nominatifs — ne portent-ils que la mention « Société de Statistique de Paris », sans affectation à un legs ou à un autre.

J'ai donc pensé que l'emploi du capital des legs pouvait être représenté par un prélèvement global sur le portefeuille et non par une affectation spéciale de certains titres à chacun des legs. Le résultat de cette mesure est le suivant :

Le capital des legs, soit.	56.197 ^f 35
est couvert par une affectation de titres jusqu'à concurrence de	56.196 90
Le reste	0 ^f 45
étant couvert par les fonds libres.	

On supprime ainsi les écarts — peu importants du reste — entre les legs et leur couverture et on atténue les modifications à apporter aux attributions par suite des remboursements de titres. Ces derniers sont, malheureusement, peu nombreux, mais, étant donnée la « poussière de titres » que nous possédons, c'est une confirmation — dont nous nous passerions volontiers — de la loi des grands nombres.

Ces explications fournies, il me reste à vous indiquer la répartition de notre solde créditeur de « Pertes et Profits »

égal à	29.195 ^f 75
Nous devons, tout d'abord, prélever sur cette somme la part des comptes spéciaux :	
les rachats, partiels ou totaux	8.985 ^f »
les intérêts réservés des legs Mercet, Coste et Bourdin.	1.547 84
les sommes reçues pour les exercices postérieurs.	1.024 50
Ensemble	11.557 ^f 34
Il reste, comme première affectation au capital libre	17.638 41
Nous devons y ajouter les sommes qui avaient été mises en réserve en 1929 pour concourir à la couverture des dépenses des exercices postérieurs.	
Sur 1.637 francs, nous pouvons prélever :	
1.127 francs pour cotisations des titulaires;	
100 francs pour les abonnements.	
Au total.	1.227 »
C'est au total, une somme de	18.865 ^f 41
dont s'augmente notre capital libre.	

Marquons toutefois d'une pierre blanche cette année 1930 car, il n'y a pas eu a virer au capital libre, par suite de décès, le montant des cotisations versées par les sociétaires rachetés.

Quant aux comptes spéciaux, ils s'augmentent des 11.557^f 34 relatés ci-dessus, qui constituent une recette nette, aucune dépense ne leur étant imputable en 1930.

Deux autres écritures sont encore nécessaires; la première transfère sur les sommes reçues en 1929 pour 1930 et 1931 les annuités de rachats reçues pour 1930, soit 365 francs. Il restera alors 45 francs à appliquer en 1931 et vous retrouverez cette somme au bilan.

La seconde fait passer du compte « Versements en cours de rachats » au compte « Réserve des cotisations rachetées », les sommes versées par les sociétaires qui ont terminé leur rachat : elles s'élèvent à 2.750 francs.

2° Bilan au 31 décembre 1930.

Le bilan reflète à l'actif le résultat des opérations exposées ci-dessus et la consolidation en titres d'une partie de nos disponibilités. Au passif, après la dotation conventionnelle des comptes spéciaux dont la couverture est plus qu'assurée par le portefeuille remanié, nous pouvons enregistrer une plus-value appréciable du capital libre de tous engagements moraux.

3° Budget 1931.

Comme précédemment, le budget de 1931 ne comprend que les dépenses et les recettes prévues pour le capital libre.

Nous escomptons :

En recettes, une légère plus-value sur les cotisations à encaisser, résultant de l'augmentation du nombre de nos sociétaires due à l'activité inlassable de M. HAMON, la suppression de la carence sur les subventions de la Ville de Paris et du Conseil général, les revenus du legs Bourdin.

En dépenses, les augmentations nécessitées par la nouvelle organisation du Secrétariat général et de la trésorerie, l'augmentation des frais d'impression et l'attribution de la Médaille Bourdin qui nécessite maintenant une dépense supérieure aux prévisions de son fondateur.

4° Conclusions.

Notre situation serait meilleure encore si les sociétaires se préoccupaient un peu plus du paiement de leur cotisation dès le commencement de l'exercice.

A titre de documentation — je n'ose dire de statistique — voici le résultat de l'émission des quittances en novembre dernier.

Quittances émises.		303
Cotisations encaissées	217	
Annulations par suite de décès.	3	220
Reste		83

Les motifs de non encaissement sont les suivants :

A)	Refus.	31	}	72
	Débiteur absent.	20		
	Non réclamé	5		
	Sans motif indiqué.	16		
B)	Parti sans adresse.	6	}	11
	Inconnus à l'adresse.	3		
	Parti au soleil (1).	1		
	Immeuble en construction (1).	1		
				<u>83</u>

Je suis très sceptique sur l'encaissement des cotisations indiquées en B, mais j'ai le ferme espoir de recouvrer une grande partie des 72 premières. Je vous demande de partager ma conviction.

TABLEAUX

RECETTES

1° Recettes à affecter au capital libre :

Cotisations . . .	Membres titulaires	18 641,50	} 18 821,50
	Membres correspondants	180 »	
Journal	Abonnements, ventes au numéro, tirés à part, publicité.		10 560,60
Produits des placements de fonds	Intérêts non réservés	8.531,51	} 36.052,01
	Résultats de l'arbitrage	27 520,56	
Subventions. . .	Instruction publique	375 »	} 1 850 »
	Agriculture.	800 »	
	Ville de Paris.	» »	
	Conseil général de la Seine	» »	
Participations aux dépenses de la Société.	Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale	675 »	} » »

TOTAL des recettes libres. 67 284,11

2° Recettes des comptes spéciaux :

Rachats et annuités	Rachats totaux 6 à 675 fr.	3.450 »	} 8.985 »
	et compléments { 1 de 300 à 1.800 fr. 1.500 } 6.450		
	1 de 300 à 1.300 fr. 1.000 } 3.000 »		
	1 de 300 à 800 fr. 500 } 500 »		
Intérêts réservés.	Rachats partiels { 4 à 95 380 » } 2.535		} 11.557,34
	15 à 120 1.800 »		
	1 à 355 355 »		
	Legs Mercet	253,80	
	— Coste	1 258,04	} 1.547,84
	— Bourdin	36 »	
Sommes recues en 1930 pour 1931	Titulaires	979,50	} 1.024,50
	Correspondants.	» »	
	Journal	45 »	

TOTAL des recettes réelles. 78.841,45

3° Recettes d'ordre : Encaissement de bons D. N., versements aux chèques postaux, ventes de titres au prix d'achat. **343 650,75**

TOTAL général des recettes 422.429,20

B. — VIREMENTS

MOTIFS	MONTANT des virements
a) Sociétaires ayant terminé leur rachat en 1930	2.750 »
b) Cotisations reçues en 1929 pour 1930 : Annuités de rachats	365 »
Cotisations titulaires	1.127 »
Journal	100 »
	4.342 »

C. — BILAN AU

ACTIF

Portefeuille : (Les titres figurent, soit au prix d'achat, soit au cours minimum de 1930.

Titres en représentation des legs	36 francs de rentes perpétuelle 3%	997,60	} 56.196,90
	100 obligations Est-Algérien 3%	33.500 »	
	55 — P.-L.-M. N.-R. 3%	15.769,30	
	5 — — N.-R. 5%	4.510 »	
Titres sans affectation spéciale.	4 — Communales 1892 2,60%	1 420 »	} 210.745,45
	26 obligations Indochine 3 1/2% 1899.	9.308 »	
	1/4 — Ville de Paris 2 1/2% 1898	79,25	
	2 — — 3% 1910	590 »	
	1 — — 5% 1919	277 »	} 154 548,55
	43 — Orléans 1884 3%	16.082 »	
	29 — Est A.-R. 3%	9.068,30	
	2 — Est N.-R. 3%	584 »	
	25 — Indochine et Yunnan 3%	8.125 »	} 95.612 »
	8 — Sud-France (Provence) 3%	2.592 »	
	10 — P.-L.-M., N.-R. 6%	3.630 »	
	30 — — N.-R. 3%	8.601 »	
	106 — — N.-R. 5%	95.612 »	

Disponibilités . . .	(Caisse. Espèces en caisse	341,65	} 7.139,16
	Bons D.N. En portefeuille.	974 »	
	Chèques postaux. En compte	5.823,51	

Divers.	(Numéros du Journal en magasin (mémoire)	»	} »
	Sociétaires en retard (mémoire).	»	

TOTAL. 217 884,61

DE 1930

DÉPENSES

1^{re} Dépenses à imputer au capital libre :

Adminis- tration	{	Secrétariat général, correspondance, frais de bureau etc. . .	2.883,60	}	6.776,65
		Impressions diverses, convocations, etc.	2.820,25		
		Trésorerie et archives {Frais de recouvrement et de bureau et menus frais	1 072,80		
Journal	{	Impression et frais d'envoi.	23 073,58	}	23 575,83
		Rédaction	502,25		
		Tirés à part	»		
Annuaire. Impression et frais d'envoi					1.729,55
Dépenses exceptionnelles. Mise au point du portefeuille					17.563,67

TOTAL des dépenses incombant au capital libre 49.645,70

L'excédent des recettes sur les dépenses du capital libre ressort à (67.284,11 — 49.645,70 = 17.638,41).

2^o Dépenses des comptes spéciaux » »

3^o Dépenses d'ordre : Achats de titres, de bons de la D. N., etc. 343.650,75

TOTAL général des dépenses. 393.296,45

DE 1930

COMPTES TOUCHÉS			
en augmentation		en diminution	
Réserve des cotisations rachetées	2.750 »	Versements sur rachats en cours	2.750 »
Versements sur rachats en cours	365 »	Cotisations et abonnements en 1929.	1.592 »
Capital libre.	1.227 »		
	4.342 »		4.342 »

31 DÉCEMBRE 1930

PASSIF

Capital des legs suivants	{	Legs Bourdin	997,60	}	56.197,35
		— Bresson	805 »		
		— Hancock	3.000 »		
		— Levasseur	1.000 »		
		— Coste	41.934,75		
		— Mercet	8.460 »		
Réserve des cotisations rachetées	{	104 à 300 fr.	31.200 »	}	57.625 »
		4 à 300 fr. complémentées à 575 fr.	2.300 »		
		1 à 300 fr. complémentée à 1.800 fr.	1.800 »		
		1 à 300 fr. — 1 300 fr.	1.300 »		
		1 à 300 fr. — 800 fr.	800 »		
		5 à 450 fr.	2.250 »		
		1 à 450 fr. complémentée à 575 fr.	575 »		
		23 à 575 fr. —	13.225 »		
		5 à 475 fr. —	2.375 »		
		3 à 600 fr. —	1.800 »		
Versements effectués sur cotisations en cours de rachat		1 à 95 fr.	95 »		3 815 »
		3 à de 120 fr.	3 720 »		
Provision pour médaille Bourdin					108 »
Intérêts des legs . . . }	{	Coste	23.158,68	}	28.005,24
		Mercet	4.846,56		
Cotisations reçues en 1929 et 1930 pour 1931.	{	1929 Titulaires.	45 »	}	1.069,50
		1930 Titulaires.	979 50		
		Journal	45 »		
			1.024,50		146.820,09
Fonds sans affectation spéciale comprenant . . .	{	à fin Attribution à la Société d'une partie des legs Giffard	22 000 »	}	71 064,52
		1929 Indemnité pour incendie des collections du journal	20.580,22		
		Excédents annuels des recettes sur les dépenses	9.618,89		
		en Excédent des recettes sur les dépenses (voir trésorerie).	17 638,41		
		1930 Affectation des sommes reçues en 1929 pour 1930	1.227 »		
Cotisations à percevoir des sociétaires en retard (mémoire).					
TOTAL					217 884,61

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS EN 1913 ET DE 1927 A 1930

— 80 —

A. — Situation financière.

	1913	1927	1928	1929	1930
Avoir au 1^{er} janvier	163.226,71	171.413,56	150.012,05	167.491,36	188.688,86
Cotisations.	5.050 »	17.000,50	18.270 »	19.486,50	18.921,50
Abonnements et vente du Journal	1.527,75	5.782,45	15.127,15	7.445 »	10.560,60
Revenus des valeurs libres.	3.453,32	4.870,39	5.091,88	6.404,0 »	8.531,51
Subventions.	3.360 »	3.475 »	2.075 »	4.475 »	1.850 »
Recette annuelle.					
Participation aux dépenses de la Société.			20 »	6.027,50	
Annuités pour rachats.	1.320 »	3.570 »	4.325 »	9.390 »	8.985 »
Revenus des legs.	2.047,68	1.495,20	1.495,20	1.495,20	1.547,84
Recettes exceptionnelles.		1.185 »	3.553 »	1.637 »	28.545 »
	16.758,75	37.378,54	50.057,23	56.360,21	78.841,45
Dépense annuelle.					
Administration.	179.985,46	208.792,10	200.069,28	223.851,57	267.530,31
Loyer.	3.362,30	6.315,50	5.871,78	5.856,96	6.776,65
Journal.	1.000 »	»	»	»	»
Annuaire.	9.191,51	21.503,86	25.017,39	27.634,60	23.575,83
Bibliothèque.	276,40	1.205,55	1.423,75	1.611,15	1.729,55
Dépenses exceptionnelles.	231,15	»	»	»	»
	1.135,50	29.755,14	265 »	60 »	17.563,67
	15.246,86	58.780,05	32.577,92	35.162,71	49.645,70
Avoir au 31 décembre.	164.738,60	150.012,05	167.491,36	188.688,86	217.884,61
Décomposition de l'avoir					
Caisses et bons D. N.	3.403,38	968,60	9.135,25	15.754,30	1.315,65
Chèques postaux.		1.291,38	2.473,44	166,51	5.823,51
Portefeuille.	161.335,22	147.752,07	155.882,67	172.767,97	210.745,45
Avoir net.	164.738,60	150.012,05	167.491,36	188.688,86	217.884,61

B. — Effectif de la Société au 31 décembre de chaque année.

Membres d'honneur	1	2	2	2	2
Membres titulaires { à vie	106	121	126	136	147
Membres titulaires { non rachetés	239	432	497	527	543
Membres honoraires associés	70	49	46	44	43
Membres correspondants.	31	8	8	7	7
TOTAUX.	447	612	679	716	742

BUDGET 1931

VARIATIONS PRÉVUES POUR LE CAPITAL LIBRE

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Recettes intérieures :		Administration :	
Cotisations et abonnements de		Secrétariat général.	4.500 ^f }
1931 (reçus en 1929 et 1930) . .	1.400 ^f	Convocations	3.000 } 8.900
Cotisations à recevoir en 1931. .	20.000	Trésorerie.	1.400 }
Vente du journal.	10.000		
Intérêts non réservés.	8.000	Journal :	
		Impression.	31.000 ^f }
		Rédaction.	700 } 31.700
Subventions :		Annuaire	1.800
Instruction publique.	300 ^f }	Dépenses diverses (dont médaille	
Agriculture.	800 }	Bourdin).	600
Travail et Prévoyance			
sociale	700 }		
Ville de Paris	1.000 }		
Conseil général.	1.000 }		
Legs Bourdin.	100 ^f	Total des dépenses égal	
Ensemble des recettes . . .	<u>43.000^f</u>	aux recettes.	<u>43.000^f</u>